



**LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX,  
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 15 et 17,
- Vu les résultats des élections professionnelles du 28 janvier 2010,
- Vu l'arrêté du 3 février 2010 fixant la liste des organisations syndicales appelées à désigner les représentants du CTP spécial, ainsi que le nombre des sièges attribués,
- Vu les propositions de nomination des organisations syndicales,
- Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives au dialogue social,
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'Etat, et notamment les dispositions de l'article 10,
- Vu l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques spéciaux des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale, et notamment les dispositions de l'article 16-2°,
- Vu la demande de remplacement de représentants présentée par l'UNSA Education Aquitaine en date du 22 mars 2012,

**A R R Ê T E MODIFICATIF N°1**

**Article 1er** : La composition du comité technique paritaire spécial de l'Académie de Bordeaux est modifiée comme suit:

**II – REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES**

**Membres titulaires** :

**UNSA Education Aquitaine**

En remplacement de Mme Magali **BLASCO**, (ADAENES) rectorat de l'académie de Bordeaux,

- ✓ **M. Gil BIDAUT**, (APAENES), inspection académique de la Gironde

En remplacement de Mme Corine **GUERIT**, (Infirmière) inspection académique des Landes,

- ✓ **M. Alain PETIT**, (IGE), inspection académique de la Dordogne

En remplacement de Thierry **VINET**, (ADAENES) rectorat de l'académie de Bordeaux,

✓ **Mme Dominique GARNIER, ADAENES, inspection académique de la Gironde**

*Membres suppléants :*

**UNSA Education Aquitaine**

En remplacement de Mme Cécile **CHAUNIER**, (ADAENES) rectorat de l'académie de Bordeaux,

✓ **M. Michel PETIT, (IEN), inspection académique des Landes**

En remplacement de M. Gil **BIDAUT**, (APAENES), inspection académique de la Gironde,

✓ NN

En remplacement de Mme Dominique **MICHAUD**, (Médecin), inspection académique des Landes,

✓ NN

En remplacement de M. Alain **PETIT**, (IGE), inspection académique de la Dordogne,

✓ NN

En remplacement de M. Christian **LAJUS**, (IEN), inspection académique des Landes,

✓ NN

**Article 2** : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 26 mars 2012



Jean-Louis NEMBRINI  
Recteur de l'académie de Bordeaux  
Chancelier des universités d'Aquitaine